

ANCIENNES SALINES D'HILLION

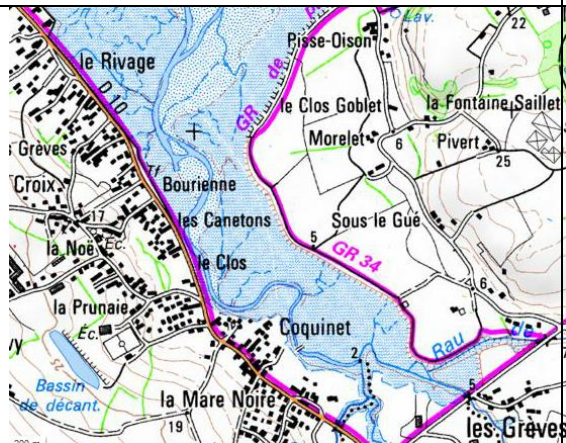
Catégorie	05	Sous-catégorie	02	Numéro	01
-----------	----	----------------	----	--------	-----------

17/12/2016

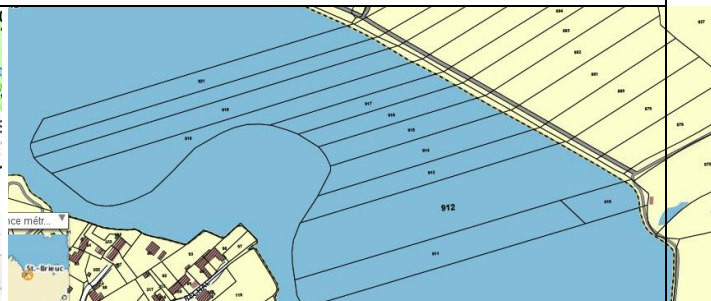
Localisation

Adresse Le petit Marais, Les Gravières, Pissaison

Extrait Plan IGN



Cadastre



Photographies



Date de construction	1607
-----------------------------	------

Historique

Les chartes de Saint-Martin de Lamballe mentionnent au XI^e siècle les salines d'Hillion et les premières rentes sur les salines du comte de Penthievre doivent dater du XI^e siècle.

Les salines d'Hillion, comme leurs voisines, produisent du gros sel. Les unes et les autres sont exploitées par les seigneurs riverains, qui perçoivent divers droits sur l'achat, la vente et le transport du sel : le « salagium ».

Au début du XVII^e siècle (à partir de 1607), la duchesse de Mercoeur fit venir des paludiers du Poitou pour y construire « des chaussées et aires de mares à faire sel » des grèves d'Hillion au sillon du Saint-Jean (AD 22, E. 251). Ces salines furent rapidement afféagées (terres nobles confiées à des roturiers à charge d'une redevance) par la seigneurie de Lamballe, comme le suggère la toponymie du plan de 1785.

Une parcelle dénommée "la motte des sablons" ou "sablons" fut baillée en 1681 à la famille Pluart de Pinsoizon (Pissoison), comme marais, vasières et salines. Cette parcelle est toujours

cultivée par les exploitants de la ferme de Pissoison.

La seigneurie des Marais fut afféagée plus tard, vers 1730, pour le compte de l'écuyer Floriant Chappedelaine, qui reprit ensuite la partie des salines dans les marais d'Hillion, considérée comme de mouvance noble. Cet afféagement est daté du 24 avril 1734: « *Il s'agit d'une pièce de terre en les Marais d'Hillion, autrement appelée les salines où autrefois il se faisait du gros sel, à présent en terre forte et partie labourable* » (AD 22, série E 252).

Au sud de ces salines et délimités par le charroi menant du pont Samson (ancienne voie de Saint-Brieuc à Langueux et Hillion, souvent empruntée par les gens de Langueux qui venaient enlever du sablon et de la marne) au village de Sous le Gué, se trouvaient les marais que la mer recouvrait dans les marées de "nouvelle et pleine lunes", joignant les métairies du Clos Goblet et du Marais, aux rivières de Saint-Jean et d'Yffiniac, et se perdant dans la filière et à la digue des héritiers du Sieur Chapedelaine (AD 22, E. 513-252).

En 1785, les dessèchements devaient être très avancés sur les paroisses riveraines des marais permettant aux sauniers des salines de pratiquer aussi l'agriculture en alternance saisonnière avec leur industrie. En fait, les sauniers ont commencé à aménager des levées de terre bien avant les agriculteurs pour aménager les marais salants : parcelle des Gravières (n° 2657), appelée "village des Gravières des salines d'Hillion" (AD 22, E. 258, aveu de 1555). Cette parcelle dépendait de la métairie de Jernugen (seigneurie des Marais). Sur le cadastre de 1812, la rivière le Camois sépare la partie maritime des grèves d'Hillion des villages des polders : le Gué plat, les Marais et les Grèves.

Les salines d'Hillion se trouvaient dans les marais (morées), situés à l'ouest des Aubiers. La plaine ou plateau dominant ces marais s'appelle "Sur les salines" ou "sous les salines". Le village des Salines est situé dans le fond des grèves et marais d'Hillion, identifié sous l'Ancien régime au village Hautbert, associé et baillé aux titres des seigneuries de Lesmelleuc et de Carbien (AD 22, E. 264.b et E. 485). Le plan parcellaire tracé à la veille de la révolution ("Sous les Salines" dans le Terrier du Penthievre de 1785) révèle l'étendue de l'industrie du sel dans les grèves d'Hillion sous la féodalité : parcelles 2805 à 2842.

A la fin de cette époque, il ne restait plus que deux familles de sauniers sur cette zone ; ce qui trahit un réel déclin, causé en partie par la concurrence des salines de la côte atlantique, l'envasement de la baie et les débuts de poldérisation des marais à des fins agricoles.

En 1816, Habasque relevait seulement 2 salines pour Hillion (famille Le Maréchal), 7 à Yffiniac et 29 salines à Langueux. Les nouvelles lois sur le sel sous l'Empire allaient grever d'impôts une industrie déjà concurrencée par le sel blanc atlantique. De plus les salines, salins et marais salants étaient redevables de la contribution foncière. Le déclin de l'industrie du sel allait s'accompagner d'une reconquête de l'Etat sur ces rivages, que certains habitants de grèves s'étaient appropriés, sans limites bien précises, faisant payer les agriculteurs pour les amendements prélevés.

Extrait cadastre 1812**Plan Terrier 1787**

Anecdotes

Du fait de la sédimentation marine, les salines devaient s'installer de plus en plus loin sur l'estran. Déjà un aveu de 1535 nous fait part de cet état de chose en distinguant les grèves labourables et les « terres de marais gagnables » (AD 22, série G).

Il y a aussi le véritable marais maritime. Floriant Chappedelaine achète le 17 juillet 1734 onze journaux de terre vague et inculte dans le marais de la paroisse d'Hillion. Le 13 juillet 1776, c'est au tour de Jean Boulaire du Plessis d'acheter soixante journaux joignant aux métairies du Clos Goblet et du marais aux rivières de Saint-Jean et d'Yffiniac se perdant dans la filière de la mer à la digue des héritiers du sieur Chapdelaine.

Ces exemples nous permettent de voir se constituer le polder de Pisse-Oison ou Pissoison, le Clos Goblet, le plus septentrional d'Hillion. Le cadastre du Penthièvre et ses tables permettent de localiser parfaitement ces possessions, dont certaines sont encore sur le Domaine Public Maritime.

Dans le domaine des terres à vocation purement agricole, la notion de grève peut évoquer ces terres situées en limite des marais, très riches en sédiments marins, actuellement propices aux cultures maraîchères. Les descriptions de ce type de terres sont très fréquentes dans les aveux. La ligne de rivage de l'ancien estran devait inclure le cordon de galets primitif des "Graviers", aujourd'hui dispersé et mêlé à l'argile et aux sédiments marins pour former un champ cultivé, protégé des inondations par l'ancienne digue de 1823. Ainsi, à côté des grèves, la proximité des champagnes, bien exposées et certainement « fumées » par des engrais marins, reflète l'importance de la champagne de Mondehun comprise entre les villages de Licellion et des Grèves, et surtout celle dénommée « Sur les Salines », bordée par le sentier d'Yffiniac à Hillion et le chemin du Gué aux Aubiers (actuellement cadastrée D3, 580 à 626).

Plus au sud, au niveau de Sous Le Gué et des Champs Durand, le polder n'est qu'embryonnaire. Une dizaine de journaux sont mis en culture autour d'une maison appelée « le Morais ». C'est un véritable îlot dans le marais maritime, entre les chenaux du Caler (qui s'appelait alors le Camoy). Le reste est inscrit soit comme marais herbu que la mer couvre à nouvelle et pleine lune, soit comme section qu'il n'est guère possible d'enclorre, la mer monte trop.

Une partie sert aussi à tirer le « sable », nécessaire aux salines. Une grande part du marais est

afféagée entre quatre personnes. Mais le cadastre conteste les droits d'un « prétendu possesseur », tandis qu'il note que le reste n'est « prétendu par personne ». Au total, environ cent vingt journaux non productifs.

En 1785 à Languieux, les dessèchements devaient être avancés. Les sauniers de Languieux affirment : « Dans les coins que la mer semble abandonner, nous obtenons la permission d'élever des digues et ce n'est pas ce qui nous attache le moins à nos villages. »

Dessins

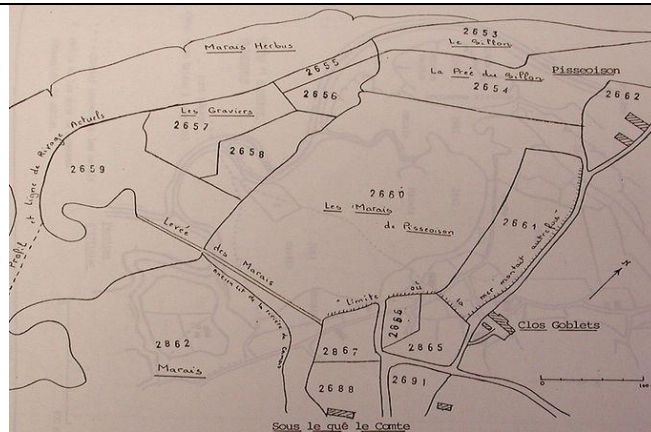
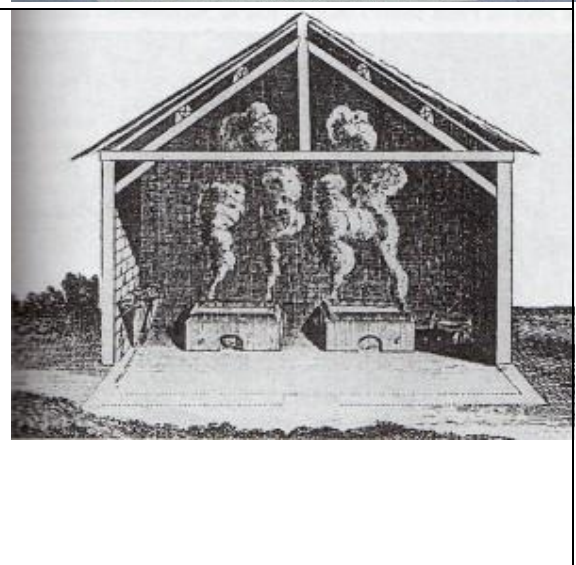
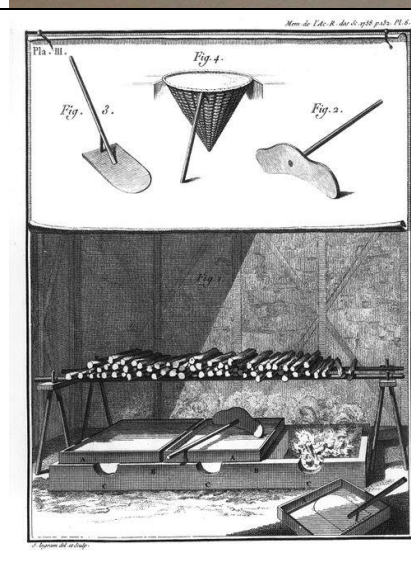
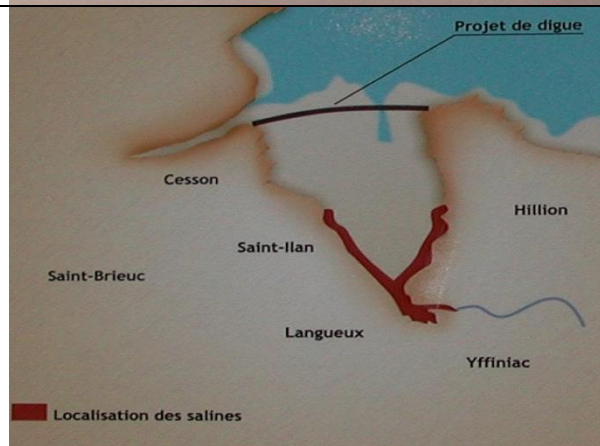


Fig. 9 - Emplacement présumé des Marais Salants établis par la duchesse de Mercoeur d'après (P. 495 - 8ème feuille - plan de 1785).



Fief de Haubert



Sources informations

http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA22001673&full_screen_id=ILLUSTRA350#image	http://www.infobretagne.com/hillion.htm
« Hillion » - Tome 1, par Ernest Gaillard –Editeur : Tout l’fourbi	FRABOULET, Michel. « Les rives de l’Anse d’Yffiniac : étude de géographie régionale ». Mém. D.E.S. Géographie : Rennes : UHB Rennes 2, 1958.
CLEMENT, Jacques-Henri. « L’industrie du sel dans le Penthièvre littoral ». Mém. Thèse de doctorat en Pharmacie : Rennes : UER Médical et pharmaceutique, 1989	